



**ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY SHETLAND**

**GROUPEMENT DES ELEVEURS DE PONEYS SHETLAND**

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Poney Shetland en France

# CAHIER DES CHARGES

## POUR L'ORGANISATION DE CONCOURS REGIONAUX AFPS-GEPS SOUS L'EGIDE DE LA SHF

Version approuvée le 18/07/2020

L'AFPS GEPS délègue l'organisation matérielle de ses concours régionaux aux personnes qui souhaitent s'investir dans ces manifestations. Pour cela, les points du cahier des charges décrits ci-dessous doivent être respectés.

Pour toute information, contacter notre Responsable Concours : Julie Harrault.

### 1- ORGANISATEUR

Pour organiser un concours, la personne doit :

- être membre adhérent à l'AFPS GEPS à la date de mise en place du concours,
- avoir pris contact avec son délégué régional pour évoquer votre projet
- avoir pris connaissance du Règlement des concours,
- avoir constitué une équipe de bénévoles,
- être disponible et investi,
- présenter sommairement le projet à soumettre au Conseil d'administration via le formulaire en ligne disponible sur le site internet [www.shetlandfrance.com](http://www.shetlandfrance.com), onglet manifestation.
- avoir l'accord du CA.

### 2- LIEUX

L'organisateur doit :

- trouver un lieu adapté permettant l'accueil des participants et des spectateurs attendus.
- avoir la place suffisante pour installer un ou plusieurs rings suivant les besoins.
- obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain pour la tenue de la manifestation et s'assurer de toutes les autorisations nécessaires.
- s'assurer de l'accessibilité.
- prévoir le stationnement pour les véhicules et vans.
- dans la mesure du possible, pouvoir installer des boxes en dur, boxes démontables ou à défaut en barrières de ville.
- mettre en place une signalétique (accès au lieu du concours, parking, etc.).



# ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY SHETLAND

## GROUPEMENT DES ELEVEURS DE PONEYS SHETLAND

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Poney Shetland en France

### 3- DROITS D'INSCRIPTION

Ces concours sont ouverts à tous les membres de l'AFPS GEPS.

Les participants au concours peuvent présenter des poneys à condition :

- qu'ils soient inscrits au stud-book français du poney Shetland,
- qu'ils soient identifiés, pucés et possèdent un livret d'accompagnement SIRE, sauf les poulains sous la mère.
- qu'une demande d'engagement ait été complétée sur la plateforme SHF ([www.shf.eu](http://www.shf.eu)).

### 4- REGLEMENT SANITAIRE

Les participants au concours peuvent présenter des animaux à condition :

- qu'ils soient à jour des vaccinations obligatoires ;
- qu'ils ne présentent aucun symptôme de maladie.

Si un poney ne répond pas à ces critères, il pourra être exclu du concours et mis à l'écart des autres participants sur décision des juges et des représentants du Conseil d'administration présents. Toute suspicion pourra entraîner l'intervention d'un vétérinaire à la charge du propriétaire du poney.

En cas de protocole sanitaire particulier, l'organisateur du concours, représentant de l'AFPS GEPS, sera tenu de l'appliquer.

L'organisateur prévoit l'intervention d'un vétérinaire d'astreinte qui se rendra disponible en cas de besoin sur le site de la manifestation.

### 5- COMMUNICATION, SPONSORING, AIDES

L'organisateur :

- communique largement sur son concours pour informer les éleveurs, propriétaires de poneys Shetland susceptibles d'être intéressés ;
- crée un visuel diffusable sur différents supports (affiche, flyer, programme, web) ;
- peut utiliser les réseaux sociaux pour communiquer sur la manifestation en y associant le page Facebook Shetland de France.
- propose la vente d'espaces publicitaires dans les programmes, la pose de banderoles, etc. ;
- peut rechercher des aides, subventions, dons.

### 6- RESPONSABILITE & ASSURANCES

L'AFPS GEPS :

- a la responsabilité civile d'organisateur et prend à sa charge les assurances nécessaires.
- dispose sur le concours d'un exemplaire du contrat d'assurance couvrant les manifestations qu'elle organise.



# ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY SHETLAND

## GROUPEMENT DES ELEVEURS DE PONEYS SHETLAND

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Poney Shetland en France

Les participants doivent compléter une autorisation parentale pour permettre aux mineurs de prendre part au concours.

### 7- ENGAGEMENTS

Les engagements se font sur le site Internet de la SHF.

L'organisateur transmet au CA toutes les informations nécessaires (dates, horaires d'arrivée et de départ, début des épreuves, lieux, structures, épreuves, possibilité de catégories primées, restauration éventuelle, etc.). Ces informations seront communiquées sur le site de la SHF dans les informations pratiques du concours au plus tard 2 mois avant le date du concours.

Les engagements doivent être ouverts ligne sur le site de la SHF au moins deux mois avant la date du concours, ainsi la clôture des engagements se fera un mois avant la date du concours.

Le Responsable Concours informe l'organisateur du nombre d'engagés et des réservations de boxes au fur et à mesure des réceptions d'engagements en ligne.

### 8- JURY

L'AFPS GEPS :

- nomme les juges presentis ;
- défraie les juges de leur dépenses (cf. le règlement des juges).

L'organisateur :

- prévoit l'hébergement (hôtel/gîte/chambre d'hôtes) et les repas des juges (budget raisonnable).
- peut prévoir un cadeau d'une somme raisonnable pour l'ensemble des juges.

### 9- CATALOGUES/PROGRAMMES

L'édition et l'impression des catalogues / programmes du concours est assurée par l'organisateur.

Ce document contient l'intégralité du déroulement des épreuves, les noms des poneys, leurs ascendants, nom du propriétaire, les différentes catégories d'épreuves, les éventuels encarts publicitaires émis. ces contenus, hors encarts publicitaires et visuels, seront transmis par le Responsable Concours.

Il doit en être prévu un exemplaire par juge(s), un pour le secrétariat, un par participant. Un exemplaire sera affiché au secrétariat. Des exemplaires supplémentaires pourront être mis à la disposition du public.

### 10- PREPARATION DU TERRAIN

L'organisateur :

- assure la mise en place du ring balisé et sécurisé (barrières en bois, lissage en corde, barrières de ville...) sur 30 x 30 mètres. Le terrain doit être plat et régulier, soit en herbe (préalablement tondue), soit en sable (préalablement nivelé). Une aire d'attente est souhaitable.



# ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY SHETLAND

## GROUPEMENT DES ELEVEURS DE PONEYS SHETLAND

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Poney Shetland en France

- prévoit les accessoires pour matérialiser le triangle de présentation et le lieu d'examen au modèle (plantes, plots, barrières type dressage, barre, etc.). Cf. schéma à la fin du document.
- met en place de la signalétique (accès au ring et aux boxes, etc.).
- prévoit un espace couvert pour le secrétariat (tente, chalet, etc.) équipé de tables et chaises.
- prévoit une arrivée d'électricité pour la sono et l'ordinateur (matériels fournis par l'AFPS GEPS).
- prévoit un point d'abreuvement pour les poneys (eau propre).
- prévoit du foin et de la paille (dans la mesure du possible et lorsque c'est nécessaire).

### 11- BOXES

En fonction des équipements disponibles, l'organisateur doit prévoir des boxes pour l'accueil des poneys, en particulier pour l'hébergement des mâles (boxes en dur, boxes démontables, boxes en barrières de ville).

Lors des engagements, l'organisateur spécifie:

- les caractéristiques des boxes (matériaux, superficie, etc.), et leur nombre disponible. Leur attribution se fera dans l'ordre d'inscription au concours.
- la possibilité ou non pour les participants de créer des parcs électrifiés sous la responsabilité de chaque éleveur.

### 12- HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS ET DES PONEYS

L'organisateur doit :

- proposer une liste d'hébergements à proximité, hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, etc.
- pouvoir renseigner sur les structures voisines pouvant accueillir des poneys.

### 13- ACCUEIL

L'organisateur :

- prévoit une restauration sur place (traiteur, etc.) ou prévient de son absence dans le cas contraire,
- prévoit l'accès à des sanitaires,
- est libre d'inviter des exposants,
- accueille les participants avant le début du concours et les invite à se rendre au secrétariat pour remettre les livrets d'accompagnement et retirer le programme et les numéros de section.

Une fois les arrivées terminées, les véhicules ne seront plus autorisés à être déplacés et devront être stationnés sur les aires prévues à cet effet par souci de sécurité.

Les départs des concurrents s'effectueront à la fin du concours par respect pour les organisateurs et les participants, sauf demande de dérogation faite auprès des organisateurs.



# ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY SHETLAND

## GROUPEMENT DES ELEVEURS DE PONEYS SHETLAND

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Poney Shetland en France

### 14- RECOMPENSES

L'organisateur est encouragé à prévoir la remise de lots par concurrent et à solliciter des sponsors pour l'obtention de lots (trophées, récompenses diverses). Se rapprocher de la personne Responsable Concours pour connaître les différents prix à attribuer.

L'AFPS GEPS prévoit :

- des flots,
- des plaques,

L'organisateur informe le Conseil d'administration s'il n'est pas en mesure d'assurer la remise de prix.

### 15- APRES LE CONCOURS

L'organisateur et son équipe assurent :

- le démontage du matériel
- le rangement et nettoyage nécessaires pour rendre le site dans l'état où il a été mis à disposition.

### 16- DEPENSES ET RECETTES

L'ensemble des dépenses effectuées par l'organisateur pour la préparation du concours lui seront remboursées par l'AFPS GEPS. Il devra présenter une liste des dépenses à prévoir au CA qui définira un budget.

Ces dépenses peuvent concerner des frais de déplacement de l'organisateur, les achats de petits matériels et fournitures, les éditions d'affiches, l'impression des programmes, des locations de matériels ou sites, etc.

L'organisateur doit :

- justifier les dépenses effectuées auprès du CA,
- conserver tous les justificatifs de paiements (factures, tickets de caisse, bon de commande),
- transmettre une fiche de frais et/ou déplacement accompagnée de tous les justificatifs au trésorier,
- adresser au Responsable Concours l'ensemble des dépenses qui se chargera de les soumettre au trésorier pour effectuer les paiements.

L'objectif recherché est un équilibre entre les dépenses générées par l'organisation du concours et les recettes constituées par les engagements des participants et les aides éventuellement perçues.

### 17- AUTRES EPREUVES

Ces épreuves (évaluations individuelles des reproducteurs, épreuves sportives et tests de comportement) sont facultatives dans l'organisation d'un concours, mais contribuent à son attractivité et à la promotion de la race Shetland et sont donc fortement encouragées. Elles seront annoncées en même temps que les épreuves de modèle et allures dans tous les supports de communication employés.



# ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY SHETLAND

## GROUPEMENT DES ELEVEURS DE PONEYS SHETLAND

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Poney Shetland en France

### EVALUATION INDIVIDUELLE DES REPRODUCTEURS

L'organisateur :

- se réfère au règlement de cette épreuve,
- prévoit un ring de présentation qui peut être celui prévu pour le concours,
- prévoit un lieu stabilisé, plat et dur (dalle béton) pour le toisage,
- prévoit un espace couvert pour le secrétariat.

### TESTS DE COMPORTEMENT ET D'APTITUDE SHETLAND (TACS)

L'organisateur :

- se réfère au règlement des tests d'aptitude et de comportement Shetland,
- prévoit un terrain dégagé pour le passage de l'épreuve,
- met à disposition un van attelé, correctement positionné pour assurer la sécurité des équidés et cavaliers/présentateurs,
- prévoit le matériel nécessaire pour les différents tests (barres d'obstacles, chandeliers, plots, bâche, etc.) et l'organisation du secrétariat.
- propose les parcours au jury pressenti ou à la commission sport pour validation.
- monte les parcours au minimum un jour avant la date du concours.

Des lots pourront être prévus pour la remise des prix.

### EPREUVES SPORTIVES

L'organisateur :

- se réfère au règlement des épreuves sportives Shetland,
- choisit avec l'accord du CA, les épreuves qu'il souhaite proposer aux participants.
- prévoit un ou plusieurs terrains dégagés et adaptés pour le passage des épreuves,
- prévoit le matériel nécessaire pour les différentes épreuves (barres d'obstacles, chandeliers, lettres de dressage, cônes et balles de maniabilité attelage, etc.) et l'organisation du secrétariat.
- propose les parcours au jury pressenti ou à la commission sport pour validation.
- monte les parcours au minimum un jour avant la date du concours.

Des lots pourront être prévus pour la remise des prix.



# ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY SHETLAND

## GROUPEMENT DES ELEVEURS DE PONEYS SHETLAND

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Poney Shetland en France

### 18- SCHEMA DE PRESENTATION EN MODELE & ALLURES

